



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conditions de travail

Question écrite n° 92478

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le harcèlement moral au travail. Des médecins du service du travail d'Avignon ont mené une enquête qui a montré la fréquence importante de ce type de comportement dans le travail et leurs conséquences sur la santé : prise de médicaments (somnifères, anxiolytiques ou antidépresseurs), psychothérapies et arrêts de travail qui, outre la destruction du salarié, entraînent un coût pour la société. Or l'inspection du travail n'est consultée que dans 31 % des cas et conseille le plus souvent à la victime d'envisager une inaptitude médicale définitive. Aussi, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de lutter contre le harcèlement moral au travail et pour que les victimes soient mieux reconnues.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92478

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4100